RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE Arrondissement de Bordeaux

Arrondissement de Bordeaux Mairie de Saint-Médard-en-Jalles



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ÉLECTION DU MAIRE POUR LA MANDATURE 2020 - 2026

Séance du 4 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le quatre juillet à dix heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire sortant, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Acquaviva, doyen d'âge de l'assemblée municipale pour la 1ère session de la mandature 2020-2026.

Présents:

M Delpeyrat, Mme Marenzoni, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Rigaud, M Royer, Mme Canouet, M Apoux, Mme Damisa, M Tartary, Mme Fize, M Claverie, Mme Guérin, M Joussaume, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Feytout-Perez, M Croizet, Mme Laplace, M Capouillez, Mme Poublan, M Cases, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Zougua, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Marc Morisset.

La séance est ouverte.

Délibération du : 4 juillet 2020

Rendue exécutoire le : 6 juillet 2020

Publiée le : 6 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 4 juillet 2020

ÉLECTION DU MAIRE POUR LA MANDATURE 2020 - 2026

Monsieur Jean-Claude Acquaviva, Conseiller municipal, présente le rapport suivant.

Monsieur Jean-Claude Acquaviva, doyen d'âge du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'assemblée (article L 2122-8 du CGCT).

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Il a appelé les candidats à se déclarer.

Monsieur Stéphane Delpeyrat a présenté sa candidature à la fonction de Maire.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs en considérant les deux plus jeunes élus de l'assemblée : Madame Mélanie Laplace et Monsieur Kévin Roscop. Les opérations de vote se sont déroulées conformément à la réglementation en vigueur.

Résultats du premier tour de scrutin

Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : Neuf (9)

Votants (bulletins déposés): Trente (30)

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : Zéro (0)

Suffrages exprimés : Trente (30) Majorité absolue : Quinze (15)

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Stéphane Delpeyrat ayant obtenu 30 voix sur les 30 suffrages exprimés, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à 30 POUR, 0 CONTRE et 9 ABSTENTION(S).

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles le 4 juillet 2020

pour expédition conforme

Le maire,

Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité: VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes	
Nature de l'acte :	Délibérations	
Numéro de l'acte :	DG20_040 2020-07-04 00:00:00+02	
Date de la décision :		
Objet:	ÉLECTION DU MAIRE POUR LA MANDATURE	
	2020 – 2026	
Documents papiers complémentaires :	NON	
Classification matières/sous-matières :	5.1.1 - Maires, adjoints, présidents, vice	
	présidents Département Région	
Identifiant unique :	033-213304496-20200704-DG20_040-DE	
URL d'archivage :	Non définie	
Notification :	Non notifiée	

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier	
Nom métier :			
033-213304496-20200704-DG20_040-DE-1-1_0.xml	text/xml	910	
Nom original :			
DG20_040.pdf	application/pdf	464050	
Nom métier :			
99_DE-033-213304496-20200704-DG20_040-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	464050	

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 juillet 2020 à 09h35min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 juillet 2020 à 09h35min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 juillet 2020 à 09h35min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 juillet 2020 à 09h36min39s	Reçu par le MI le 2020-07-06